

Compte rendu du conseil municipal du 28 Janvier 2021

Présents :

M. Bernard SALLETES, Mme Mallory, Mme LEMOUZY Catherine, Mme Alice JOUVE, Mme Emilie PERRIER
M. Patrice VIGEANT, M. CRUBELLIER Marc, Mme Arlette BANNES, Mme Arlette FABRE, M. PENA Stéphane,
M. RINALDI Richard, M. CROS Régis, M. OBERTI Gilles, M. JALABERT Jean-Luc.

Absents :

Mme FOUCHECOUR Isabelle

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/01/2021

Ordre du jour :

Information sur délégations données au Maire (art L2122-22 du code Général des Collectivités) :

Convention a été passée avec le Pays pour bénéficier d'un Conseil en Economie Partagée pour économies d'énergie, prestation gratuite

Contrat signé avec les Etablissements Monnin pour la maintenance des 5 nouveaux défibrillateurs :
1188.54€ TTC

Contrat signé avec la Sté DIGIT KONICA pour la mise en place d'une photocopieuse supplémentaire à l'étage, seul sera facturé le coût copie au tarif du contrat en cours (0.0067 noir et blanc, 0.05 couleur)

Maitrise d'œuvre signée avec le bureau d'études BeMEA pour :

- Mur de la Rue du Gerbas au Bousquet de la Balme : 10200€ TTC
- Rue du Gerbas au Bousquet de la Balme : 6600€ TTC

Alarme de la Mairie : 4133€ TTC

Devis signé à l'entreprise Hermet suite au déplacement du Colombarium à Clairac avec nouvelle dalle :
2500€ TTC

Maîtrise d'œuvre signée avec le Cabinet ROQUE pour étude de la 3^{ème} tranche de PVR à Franguille sur la Rue de Madène : 3804€ TTC

Etude d'Hérault Energies sur la 2^{ème} tranche de PVR à Franguille sur le Chemin du Courtiol : 11600€ TTC

RESTES A REALISER 2020 SUR 2021 en Investissement : Etats joints - En fin d'année il faut reprendre d'un exercice sur l'autre les contrats, marchés ou factures signées en 2020, non achevés, et il y a donc obligation de les reprendre sur 2021 car déjà « engagés ». On appelle cela les « Restes à Réaliser » (RAR), qui génèreront au niveau du budget 2021 des nouveaux crédits appelés « Crédits de Report du Budget Précédent » (CRBP).

A noter que ces RAR le sont autant en dépenses qu'en recettes. Par contre le côté « recettes » est moins sensible s'il est sous-évalué car il peut être ajusté au fur et à mesure, et est dépendant des travaux réalisés et de l'avis favorable des financeurs à la fin de ces travaux

Acquisition de terrain et servitude de passage

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 5 Novembre 2020 par laquelle il était approuvé l'acquisition des parcelles AN48 et AN54 à la SCI LESPIGOULAS au prix de 650€.

Il s'avère qu'il y a eu un malentendu et qu'en fait seule la parcelle AN54 est vendue au prix de 650€. De plus, il devra être établi une servitude (voir plan annexé) sur cette parcelle au profit de la parcelle AM274.

Le Conseil Municipal

A la majorité, 1 abstention (JALABERT Jean-Luc)

Considérant que seule la parcelle AN54 est vendue au prix de 650€

Approuve l'acquisition de cette parcelle AN54(610m²) au prix de 650€
Accepte qu'une servitude soit établie sur cette parcelle (voir plan annexé) au profit de la parcelle AM274
Autorise Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches pour cette acquisition et cette servitude et signer tous documents ou actes s'y rapportant.

Rénovation de la salle communale du Hameau du Bousquet de la Balme – DETR 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'envisager la rénovation de la salle communale du hameau du Bousquet de la Balme.

Cette salle se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble abritant au 1^{er} et 2^{ème} étage deux gîtes ruraux communaux rénovés il y a une vingtaine d'années et toujours entretenus et utilisés.

La salle est vétuste et dégradée.

Il présente un avant-projet établi par Mr Hervé PRATVIEL, Architecte DPLG

Le projet prévoit :

Le remplacement de toutes les menuiseries extérieures et intérieures

La réfection du sol constitué d'une dalle de béton très fissurée

La réfection des doublages et du plafond pour améliorer l'isolation thermique et le confort acoustique

La réfection du sanitaire et la reprise des accès conformes aux règles d'accessibilité

La reprise complète de l'installation électrique et de l'éclairage

La reprise du réseau pluvial de la placette devant la salle

Les travaux décrits ci-dessus sont évalués à 44000€ HT pour la partie rénovation et pour 13420€ HT pour la partie de mise en accessibilité (déjà financés à 40% dans le cadre de l'ADAP) pour un total de 57420€ HT, la partie rénovation et accessibilité étant indissociables.

Il rappelle la délégation qui lui a été donnée le 2 juin 2020 l'autorisant « à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, sans conditions, l'attribution de subventions »

Il propose de demander à la DETR 2021 une subvention de 50% sur les 44000€ de la partie rénovation soit 22000€, 20% pour la Région Occitanie soit 8800€ et 10% pour le Conseil Départemental soit 4400€, la quote-part communale étant de 20% soit 8800€

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve le plan de financement pour la Rénovation de la salle communale du Hameau du Bousquet de la Balme :

DETR 2021 une subvention de 50% sur les 44000€ de la partie rénovation soit 22000€, 20% pour la Région Occitanie soit 8800€ et 10% pour le Conseil Départemental soit 4400€, la quote-part communale étant de 20% soit 8800€

Création d'un bureau au sein de la Mairie de LA TOUR SUR ORB – DETR 2021

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie de La Tour Sur Orb est implantée dans un bâtiment dont une partie est inscrite à l'inventaire du patrimoine. Ce bâtiment était l'ancienne résidence des abbés de Joncels. La distribution et l'implantation des pièces ne correspond plus aux besoins actuels ni aux normes d'accessibilité.

Le bâtiment ne comprend au rez de chaussé que 2 bureaux qui sont utilisés actuellement par les trois agents en poste. Le maire ainsi que les adjoints et le conseiller délégué (6 personnes) n'ont à leur disposition que de 2 bureaux au premier étage (dont le bureau du maire) et une salle de réunion. Le bureau actuel du maire ne permet même pas de recevoir correctement les administrés car il sert en même temps de couloir de circulation.

Il est donc indispensable d'aménager très vite une zone permettant à chacun de travailler dans de bonnes conditions. Le bureau envisagé comprendra au premier étage un espace partagé permettant la mise en place de 3 bureaux équipés d'une liaison téléphonique et internet efficace. Il viendra en complément des 2 bureaux existant aujourd'hui. Ce petit aménagement est indispensable très rapidement. Il permettra de mettre à disposition de chaque élu un cadre de travail personnel avec un minimum de qualité.

En parallèle une étude a été confiée au CAUE pour le réaménagement complet de la mairie et de la bibliothèque dans ce site inscrit à l'inventaire du patrimoine. Cette étude doit déboucher dans quelques années sur la réorganisation complète du bâtiment avec la création de salles de réunions et surtout d'une

salle du conseil et des mariages assez grands pour accueillir des cérémonies avec un nombre de participants bien supérieur à ce que permet la petite salle actuelle.

Il a fait pour cela établir un devis à l'Entreprise BEDRINES pour un montant de 17807.70€ HT, auquel il convient d'ajouter 10% d'honoraires et imprévus, soit environ 1780.77€ HT, pour un total final de 19588.47€ HT.

Il rappelle la délégation qui lui a été donnée le 2 juin 2020 l'autorisant « à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, sans conditions, l'attribution de subventions »

Il propose de demander à la DETR 2021 une subvention de 60% sur les 19588.47€ soit 11753.08€, 20% pour le Conseil Départemental soit 3917.69€, la quote-part communale étant de 20% soit 3917.70€

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve le plan de financement pour la Création d'un bureau au sein de la Mairie de LA TOUR SUR ORB : DETR 2021 une subvention de 60% sur les 19588.47€ soit 11753.08€, 20% pour le Conseil Départemental soit 3917.69€, la quote-part communale étant de 20% soit 3917.70€

Mission de Maîtrise d'œuvre pour un diagnostic patrimonial sur l'Eglise de Boussagues, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques – DETR 2021

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que l'église primitive romane de Boussagues, Notre-Dame de la Pitié, date du XIIIème siècle. Il reste de cette époque l'abside et le chœur. Dans la seconde moitié du XIVème siècle, la nef s'effondra à la suite de nombreuses inondations. Celle-ci fut reconstruite aussitôt mais avec un angle de 10° avec l'axe du chœur pour mieux résister aux intempéries et doubler sa longueur (capacité >200 p. assises). L'abside fut surélevée, et un clocher-porche fut ajouté. Début XVIème siècle, pour une raison inconnue, la nef fut élargie d'environ 2m.

Cette église, la plus vaste de la région à l'époque, était le siège des catholiques. Elle traversa sans dommages les guerres de Religions, pourtant très vives sur la haute vallée de l'Orb.

Depuis 180 ans, son entretien intérieur fait défaut. L'humidité est forte car l'église est construite au-dessus d'un ruisseau souterrain, lequel débouche à son pied est. Ce fut amplifié par des gouttières provenant de la toiture. Après son inscription aux Monuments historiques en 1988, elle fut refaite en 1997 limitant les dégradations. Elle est actuellement dans un état médiocre qui fait dire aux visiteurs du village, de plus en plus nombreux, qu'elle mérite beaucoup mieux !

Le village médiéval fortifié de Boussagues compte 2 châteaux XII°, un hôtel renaissance, des ruelles caladées, des remparts, 4 fontaines, et deux églises : Notre Dame de la Pitié et la chapelle de la Trinité XIV° siècle. Le village domina la haute vallée de l'Orb jusqu'à compter près de 1500 âmes vers 1350. La documentation historique abondante sert de support aux visites du village qui durent 2h15, organisées par les Amis du Vieux Boussagues depuis 5 ans.

Une association « l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur de Notre Dame de la Pitié de Boussagues » se propose en lien avec la mairie de remettre à hauteur ce monument à l'image de ce qui a été entrepris sur le reste du village : Le Château Bas, le Castellans et La Maison du Bailli ou manoir de Toulouse –Lautrec

Ce diagnostic patrimonial servira à terme pour déterminer les travaux de rénovation et éventuellement les sondages de nature archéologique à entreprendre sur cet édifice remarquable.

Pour cela, un devis de mission de Maîtrise d'œuvre a été établi par Mme Marylin GOBIN, Architecte du Patrimoine, pour un montant de 15821€ HT auxquels on rajoute 10% d'imprévus soit 1582.10€, pour un total de 17403.10€ HT

Il rappelle la délégation qui lui a été donnée le 2 juin 2020 l'autorisant « à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, sans conditions, l'attribution de subventions »

Il propose de demander à la DETR 2021 une subvention de 30% sur les 17403.10€ soit 5220.93€, 30% à la DRAC soit 5220.93€, et 20% pour le Conseil Départemental soit 3480.62€, la quote-part communale étant de 20% soit 3480.62€

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement

Le Conseil Municipal

A la majorité, 1 contre (JALABERT Jean-Luc)

Approuve le plan de financement pour la Mission de Maîtrise d'œuvre pour un diagnostic patrimonial sur l'Eglise de Boussagues, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques :

DETR 2021 une subvention de 30% sur les 17403.10€ soit 5220.93€, 30% à la DRAC soit 5220.93€, et 20% pour le Conseil Départemental soit 3480.62€, la quote-part communale étant de 20% soit 3480.62€

Réhabilitation de la Voirie de la Rue de la Fontaine au Hameau de Frangouille – DETR 2021

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de La Tour sur Orb souhaite réhabiliter la voirie de la Rue de la Fontaine, située au Hameau du Frangouille sur la partie Est. La partie Ouest a été réalisée en 2020.

La réhabilitation de la partie Est de la rue de la Fontaine va permettre d'améliorer le confort de roulement et la sécurité des usagers notamment en vue de l'amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite. En effet, le hameau est essentiellement habité par des personnes âgées se déplacement avec difficulté. La rue de la Fontaine est une des artères principales et est très utilisée car c'est le seul point d'accès au hameau de Frangouille. Sa couche de roulement est en très mauvaise état et ne permet pas une circulation aisée des personnes à mobilité réduite. De plus, les travaux vont permettre d'élargir la voie (passage de 2,5 m à plus de 4 m) et permettrons de créer un cheminement piéton entre la place à l'entrée de la rue et le hameau de Frangouille.

Il présente un projet établi par le bureau d'études BeMEA

Pour y parvenir, les aménagements suivants sont envisagés :

Démolition et décaissement de chaussée ;

Préparation de la surface à revêtir avec sciage bord de chaussée, ancrage ;

Fourniture et mise en place de GNT 0/20 ;

Fourniture et mise en place de caniveaux CC1, bordures CS1 de caniveau grille 20*30 ;

Création d'une évacuation eaux pluviales en béton Ø 300 mm avec grille fonte concave carré ;

Création d'un muret avec deux rangs d'agglo à bancher ;

Mise en place de gardes corps sur mur existant ;

Fourniture et mise en œuvre d'enrobé 0/10 avec imprégnation préalable ;

Fourniture et mise en place d'un stabilisé ;

Fourniture et mise en place de tour d'arbre en béton ;

Fourniture et mise en place de gardes corps thermolaqués ;

Mise à la côte de chambre France télécom, bouches à clef, boîte de branchement AEP et EU et regard Eaux Usées.

Les travaux décrits ci-dessus sont évalués à 96180€ HT

Il rappelle la délégation qui lui a été donnée le 2 juin 2020 l'autorisant « à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, sans conditions, l'attribution de subventions »

Il propose de demander à la DETR 2021 une subvention de 60% sur les 96180€ soit 57708€, 20% pour le Conseil Départemental soit 19236€, la quote-part communale étant de 20% soit 19236€

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement

Le Conseil Municipal

A la majorité, 1 abstention (JALABERT Jean-Luc)

Approuve le plan de financement pour la Réhabilitation de la Voirie de la Rue de la Fontaine au Hameau de Frangouille :

DETR 2021 une subvention de 60% sur les 96180€ soit 57708€, 20% pour le Conseil Départemental soit 19236€, la quote-part communale étant de 20% soit 19236€

Confortement et gros entretien de l'église Saint Saturnin de Clairac – DETR 2021

La commune de La Tour sur Orb ne possède pas moins de 8 églises sur son territoire, dont 3 inscrites à l'inventaire des monuments historiques. L'entretien de tous ces bâtiments demande des efforts importants sur le plan budgétaire.

L'église Saint Saturnin de Clairac a été construite d'une façon particulière. Des voutes ont été rapportées au début du XVII^e éme sur un bâtiment préexistant au cours d'une grosse campagne de réfection sur la toiture et la porte d'entrée. Depuis cette époque seuls quelques travaux d'entretien ont été entrepris en particulier à l'intérieur de l'édifice.

Les noues de la toiture ont dû être le lieu privilégié de fuites de toitures récurrentes. Ces fuites, réparées depuis ont entraîné une dissolution interne des murs périphériques et des voutes. Aujourd'hui ces éléments de maçonnerie se déforment car ils se retrouvent presque en pierres sèches ils bougent de façon différente en créant de multiples fissures.

Un arrêté de péril a été pris en 2019 sur cette église privant ainsi la population de l'accès au culte en particulier pour les décès.

Depuis, un diagnostic structurel et un diagnostic géotechnique ont été conduits pour définir les gros travaux à entreprendre afin d'assurer le confortement de cet édifice.

La population du hameau de Clairac souhaite pouvoir utiliser à nouveau cette église le plus vite possible.

Un estimatif a été réalisé par le bureau d'études ACEB pour un montant de 74700€ HT auxquels il faut rajouter des frais d'honoraires et imprévus estimés à 10% soit 7470€ HT soit un total de 82170€ HT

Il rappelle la délégation qui lui a été donnée le 2 juin 2020 l'autorisant « à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, sans conditions, l'attribution de subventions »

Il propose de demander à la DETR 2021 une subvention de 50% sur les 82170€ soit 41085€, 20% pour la Région Occitanie soit 16434€ et 10% pour le Conseil Départemental soit 8217€, la quote-part communale étant de 20% soit 16434€

Il demande au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement

Le Conseil Municipal

A la majorité, 1 abstention (OBERTI Gilles)

Approuve le plan de financement pour le Confortement et gros entretien de l'église Saint Saturnin de Clairac :

DETR 2021 une subvention de 50% sur les 82170€ soit 41085€, 20% pour la Région Occitanie soit 16434€ et 10% pour le Conseil Départemental soit 8217€, la quote-part communale étant de 20% soit 16434€

QUESTIONS DIVERSES :

Fossés /Platanes : Département

Arrêt de bus : Département

Rampe Eglise de Boussagues : ABF ?

Stationnement _Mise en fourrière 206 Blanche 7 jours pour stationnement abusif

M. VIGEANT

Commission et règlement intérieur :

Que tous les conseillers soient au courant des commissions ou enlever l'article du règlement

Fin du Conseil 20h53